EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE VAUVERT DELIBERATION N° 2023/10/28

Objet : Saisine de la commission d'action sociale de la CAF en vue de projets d'investissement sur le Multi Accueil « L'îles aux enfants »

Séance du 12 octobre 2023

Date de la convocation : 21 septembre 2023	**Membre en exercice = 16** **Nombre de présents = 8** **Nombre de délégation = 2**

L'an deux mille vingt-trois, le 12 octobre à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Vauvert (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, Salle de réunion du CCAS, sous la présidence de Monsieur Jean DENAT Président en exercice.

Présents : Mmes BERTHEZENE F., CHALMETON F., EYMARD A., LAIR-LACHAPELLE C, PEYRE C.
Mrs DENAT J., BERTRAND JP., MOUSSA F.
Absents excusés : Mmes DUQUESNE N., MICHALSKI E.
Mrs CUVIER C., HUREL JM., VIDAL S.
Absents : Mme CACHIA MORENO J
Mrs GARNIER S., MEIZONNET JL
Avaient donné pouvoir : Mme MICHALSKI E.
Mr VIDAL S.

Dans le cadre de la politique d'action sociale, les Caisses d'Allocations Familiales contribuent au développement et au fonctionnement d'équipements et de services qui facilitent et améliorent la vie des familles et de leurs enfants.

La CAF dispose d'un dispositif nommé Fonds de modernisation des EAJE (FME).

Ce fonds fait l'objet d'une circulaire Cnaf n°2018-004 du 18 décembre 2018 applicable au 1er janvier 2019 qui remplace le Plan de rénovation et le Fonds d'accompagnement PSU.

Le Multi Accueil « L'île aux enfants » dans le cadre du remplacement de matériels dans l'intérêt de la sécurité des enfants et de celle des adultes, fait appel au fonds de modernisation des EAJE (FME).

Matériel	Dépenses	Recettes
Assise au sol surélevée	1004.88 €	FME = 669.92 € CCAS = 334.96 €

Il est demandé au Conseil d'Administration d'approuver cet investissement et, d'autoriser Monsieur le Président à signer la demande d'aide financière auprès de la CAF en saisissant le Fonds de modernisation des EAJE (FME), considérant que les crédits sont inscrits pour la part correspondante au budget 2023 du Multi Accueil.

Après délibération et à l'unanimité, les membres présents approuvent à l'unanimité la proposition du rapporteur

POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Président du C.C.A.S :

Jean DENAT

PREFECTURE DU GARD
Reçu le
22 NOV. 2023
Bureau du Courrier

Le président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de

- son dépôt en préfecture le 22/11/2023
- sa notification le .....
- sa publication le 22/11/2023

et informe qu'en vertu du décret 83-1025 le présent peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter du 22/11/2023
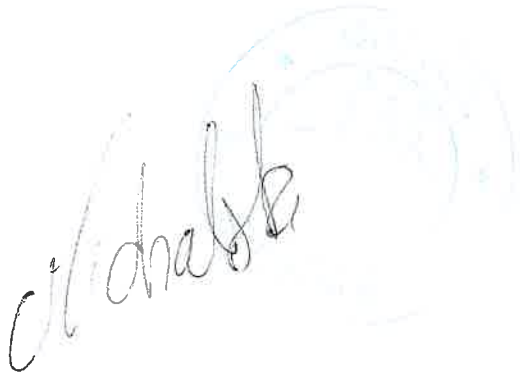
Pour le président par délégation,
La vice-présidente,
Elisabeth Michalski